

LE TRIBUNAL

par Olivia Cham

A et d'après une idée originale de M. A.

« A un certain moment du procès, une vieille tradition veut qu'on donne un coup de sonnette. Aux yeux du juge, c'est alors que commencent seulement les choses. »

Franz Kafka, *Le Procès*, traduction A. Vialatte.

I.-

En qualité de juriste, Tensen avait eu à déplorer qu'on n'étudiât pas *Le Procès*, de Franz Kafka, en première année de droit. Il l'aurait vu figurer, plus précisément, au programme de l'« introduction au droit », qui s'attachait à faire comprendre aux novices la signification des beaux principes de légalité, d'Etat de droit, de présomption d'innocence et de droits de la défense, sans parler des conditions d'engagement de la responsabilité ou encore de la non-rétroactivité des lois. Toutes règles garantissant, autant que possible, que ce droit ne s'éloigne pas trop de la justice.

Tensen avait souvent écrit à l'Université pour exprimer son point de vue. D'après lui, la seule terreur causée par la lecture du roman de Kafka aurait eu la même efficacité pédagogique que des heures d'explications brillantes et de recherches solitaires dans les revues poussiéreuses des bibliothèques – quoique. Car ces recherches, non dépourvues d'intérêt en elles-mêmes, d'ailleurs, se soldaient souvent par des échecs : les cohortes antérieures, orientées vers les mêmes articles, avaient donné aux pages précieuses la consistance d'un papier de soie illisible, lorsqu'elles ne les avaient pas purement et simplement arrachées ; et la résignation à laquelle il fallait bien se résoudre après le premier mouvement d'incrédulité et de révolte quand la page 37 n'existait pas et que de la 36^{ème} on sautait directement à la 58^{ème}, valait bien somme toute un embryon d'expérience kafkaïenne.

Tensen pensait aussi que « le droit du *Procès* » ferait un excellent sujet de thèse. Ce serait la thèse par excellence. Celui qui l'écrirait s'assurerait la célébrité éternelle d'un Kame, d'un Senoufa, celle du grand professeur émérite qu'on identifie encore, malgré des années d'études et de notes de jurisprudence – et presque comme si elles n'avaient jamais existé –, par son doctorat : « sésame, ouvre-toi » d'une carrière exemplaire, de même que d'un auteur des

Aréopages on cite toujours le titre du premier roman. De cet élu-là, certes, les articles auraient pu être arrachés, et tel eût été leur destin logique ; la thèse même serait devenue un jour introuvable, tous les exemplaires jalousement volés, objets de possession, de vénération exclusives. Oui, « le droit selon Kafka » était le sujet rêvé qui aurait permis de prendre à revers les choses, de les éclairer en négatif, de les dévoiler en les inversant ; de démontrer, enfin, le droit par l'absurde.

Mais d'obscures considérations académiques se seraient peut-être opposées à ce que l'Université eût qualifié, si elle y avait prêté attention, de « littératurisme juridique », au mieux de « rapprochement entre la science du droit et la fantaisie », ce qui – l'opposition terminologique ainsi formalisée noir sur blanc l'établissait tout naturellement – eût été sans doute inconcevable à ses yeux, et surtout inutile.

Pourtant, toutes les thèses du monde sur le sujet seraient restées incomplètes et dépourvues de sens si elles n'avaient pas procédé d'une expérience kafkaïenne vécue. Et, de même qu'il est impossible de résumer un roman de Kafka, d'en tirer une citation qui le reflète (à moins de tout ou de rien citer, sauf peut-être cette phrase relative aux exécuteurs finaux de K., parce qu'elle s'applique aussi aux mots et aux phrases du *Procès* lui-même : « Ils réalisaient une cohérence qu'on ne peut guère obtenir en général qu'avec de la matière morte »), de même une telle expérience ne pouvait être *transcrite*, même pas narrée, qu'à l'aide de notations d'agenda, de vulgarités d'emploi du temps, détails décousus aux rapports incertains ; ou plutôt, dont les rapports trop évidents, liés à la seule suite des jours, demeureraient impuissants à en dévoiler la signification mystique. Une anti-thèse, en quelque sorte.

II.-

Le téléphone sonna pour la première fois un soir d'avril, vers sept heures du soir, de cette étrange sonnerie un peu sourde qu'il apprit à identifier dès qu'elle se déclencherait, à pressentir, à redouter, à attendre peut-être. Immédiatement, la voix de femme annonça :

« Vous avez été condamné par le tribunal. Nous allons vous envoyer votre verdict. »

Elle raccrocha avant que Tensen eût le temps de réagir.

Condamné pour quelle raison ? A quelle peine ? Et, pour être précis, par quel tribunal ?

« Recevoir votre verdict » : quel était ce jargon ? Cela signifiait-il : « le verdict vous concernant » ou : « le verdict que vous-même (c'est-à-dire Tensen, ce qui eût été un non-sens) avez émis à votre propre sujet » ?

Il devait dans tous les cas s'agir d'une erreur, ou d'un jeu. Tensen eut la confirmation de la farce lorsque la sonnerie retentit à nouveau : des enfants qui s'amusaient avec l'annuaire téléphonique. Il avait fait la même chose, autrefois. Il ne répondit donc que par exaspération,

vers la quarantième sonnerie. A l'autre bout, la voix : « Vous devez répondre plus rapidement au tribunal ». Cette fois-ci, il eut la présence d'esprit de lancer, comme on jette une corde à quelqu'un qui tombe à pic : « Qui êtes-vous ? ». Ce fut, pour toute réponse, encore une fois la phrase : « Nous allons vous envoyer votre verdict. »

— Qui était-ce ? demanda Mina.

— Rien, un « tribunal », prétendument. Il paraît que j'ai été condamné.

— Toi ? Mais pourquoi ? Qui t'accuse ?

— Justement, je n'en sais rien. Ça doit être une erreur...

— Une erreur judiciaire... ; oui, c'est sûr, tu dois avoir raison.

Les appels reprurent le lendemain. Tensen bondit sur le combiné et, sans attendre la voix, posa les questions qu'il avait soigneusement mises au point pour s'en faire entendre :

« Pour quelle raison ai-je été condamné ? Quand vais-je recevoir mon verdict ? »

Il pensait que se couler dans la logique ahurissante de l'adversaire serait la meilleure stratégie... Mais rien, aucun mot, et après un petit *ting* !, la communication coupa sur le *la* infini de la tonalité. Il n'y avait plus personne, ou personne.

Le soir, nouvel appel ; c'était la même voix, assez autoritaire et détachée, sûre de sa force et de sa légitimité à la fois, se bornant à énoncer des faits auxquels elle conférait valeur de vérité rien qu'en les proférant :

« C'est le tribunal. Faites attention, vous êtes passé à une patte des aggravantes. »

« A une patte des aggravantes ». Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire encore ? « Les aggravantes », à la limite, on pouvait imaginer que cela visait quelque chose comme « les circonstances aggravantes », ce qui n'avancait à rien puisque, si Tensen ignorait pour quelle raison il l'avait été, il avait su dès le début de cette histoire qu'il avait été condamné, et qu'on n'a jamais vu de circonstances aggravantes surgir après le prononcé de la peine... Dring !

— Allô ?

— C'était pour vous dire que vous ne pourrez pas recevoir votre verdict : un verdict peut toujours être modulé.

La chose était sérieuse. Tensen avait mis une journée à y croire, mais il commença dès lors à éprouver un malaise croissant du fait de ses démêlés avec le tribunal. « Je ne pensais pas en arriver là un jour, qu'un jour j'aurais des ennuis avec la justice », répétait-il à Mina. Il est vrai qu'il s'était destiné dès le plus jeune âge à servir la loi, et qu'il considérait la moindre malhonnêteté avec une intransigeance qu'il ne s'épargnait pas. Il en vint à passer ses journées dans la perpétuelle perspective d'un coup de téléphone ; possédé par la voix, il se figurait deviner ce qu'elle attendait de lui et adaptait son comportement à ses tacites *desiderata*.

Par deux fois, le tribunal l'avisa vers onze heures du soir que « les aggravantes cesseraient pour toute la nuit ». Ce qui ne voulait pas dire, comme on aurait pu le penser, que Tensen serait, le temps de cette nuit, soustrait à la sanction que le tribunal avait prononcée pour lui, aggravée ou pas. Non. Simplement et exceptionnellement, cette nuit-là, il n'y aurait pas d'appels sans paroles, et il pourrait dormir tranquille. Ces sursis temporaires n'auguraient pour autant rien de précis. Le moindre faux pas (un mot dit de travers, un mouvement d'humeur, une remarque désobligeante sur le tribunal, une mauvaise pensée à peine esquissée – Tensen en avait fait l'amère expérience en répondant franchement à une interrogation de Mina qui s'inquiétait de ce que ces appels incessants fussent trop difficiles à supporter) pouvait annuler l'aubaine et faire retentir la sonnerie. On était averti sans formalisme que les aggravantes reprendraient à minuit. « Nous ne sommes pas là pour vous donner des explications, mais pour vous informer. »

Une des caractéristiques les plus frappantes de ce tribunal était d'ailleurs de ne s'embarrasser d'aucune procédure. Et il était parfaitement exact, comme l'avait fait observer Mina, qu'on ne savait même pas ce pour quoi Tensen avait été condamné, ni ce qu'il avait eu comme condamnation.

C'était une habitude à prendre. Une fois admis le fait d'avoir été condamné, la douche écossaise du téléphone prenait une routine rassurante, validant les bonnes actions et rectifiant les erreurs. Le tribunal, sans délaissier la sanction, exerçait finalement un nouveau rôle : la prévention des comportements criminels.

III.-

« Le mystère et l'existence du tribunal résident dans la recherche de la vérité. » Telle était celle des sentences entendues au téléphone que Tensen se répétait le plus souvent pour lui-même, comme un talisman qui le guiderait, une boussole de justice. Il était impossible de ne pas reconnaître l'absolue justesse des sanctions et des analyses du tribunal

A la réflexion, cela rendait également impossible que les appels eussent été enregistrés au préalable, idée avec laquelle Tensen et Mina avaient joué un temps pendant leurs discussions du soir, vagabondages en liberté de leurs plus folles expectations. L'enregistrement aurait pu en effet expliquer, en première analyse, que le tribunal n'apporte aucune réponse aux questions qui lui étaient posées, n'écoute pas celles qu'il lui arrivait de susciter, raccroche au milieu d'un mot de Tensen, bref paraisse ne rien entendre de ce que disait son interlocuteur.

Ils avaient d'abord émis l'idée que le tribunal n'était pas composé d'un, ou d'êtres humains, ce qui aurait justifié l'expression « passer à une patte des aggravantes ». Ils avaient ensuite discuté à l'infini sur le point de savoir si les appels étaient enregistrés au coup par coup, juste avant d'être passés, ou s'ils l'avaient été en une seule fois dans leur intégralité. De ces

hypothèses (qui furent donc toutes deux définitivement écartées), la seconde était encore la plus terrifiante.

Car supposer *tous* les appels enregistrés à l'avance signifiait que le tribunal était doté d'une prescience parfaite touchant non seulement à ce qu'il adviendrait dans la vie de Tensen, mais aussi à la durée de chacun des épisodes de cette vie et des intervalles précis qui les sépareraient... On pouvait même penser que le tribunal contrôlait cette vie afin que chaque appel tombe *juste*, exactement au bon moment.

A l'inverse, l'hypothèse 2 pouvait tout aussi bien signifier que le tribunal avait tout prévu, certes, mais uniquement de ce qui relevait de son action à lui. Dans ce cas, le sens et le temps des répliques auraient été conçus sans que l'interlocuteur – le condamné – soit le moins du monde pris en considération. Tensen aurait pu ne pas même dire « allô », le résultat eût été identique. Il y avait toutefois un seul élément que le tribunal, dans ce mépris totalitaire de l'accusé (totalitaire, oui, car ne fallait-il pas en déduire, dans ce cas, que son rôle l'eût conduit tôt ou tard à infliger le même traitement à tous, quelle que soit la faute commise, l'aggravation ou le rachat du comportement ?), que le tribunal, donc, aurait malgré tout su prendre en compte. Cet élément, ce n'était rien moins que l'obligation dans laquelle Tensen se sentait de décrocher à chaque sonnerie, ouvrant le champ à la sanction, la voie à la justice.

Ce dernier point était peut-être le plus effrayant. Il était constant qu'hormis lors du deuxième appel, Tensen n'envisagea jamais de ne pas décrocher le combiné. Rien que cela, si on y réfléchit, suffisait à démontrer la légitimité des coups de téléphone qu'il recevait. Et, si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout : le fait que Tensen continuât à répondre au tribunal après qu'il eut identifié sa sonnerie caractéristique était le meilleur aveu – reine des preuves – de sa culpabilité.

Qui répondait était coupable. On commettait l'infraction, en vérité, en décrochant au premier appel. Le jugement ne pouvait donc que s'ensuivre.

IV.-

Le tribunal avait bien voulu préciser, un jour, que son objectif était de créer une « société plus juste », un refrain bien connu ; encore convenait-il d'admettre que sa méthode n'était ni si farfelue ni si inique qu'on aurait aimé s'en persuader d'abord. Tensen obtint d'ailleurs le même jour quelques informations sur ses chefs d'accusation.

Ce matin-là, Mina l'avait appelé à son travail, complètement paniquée.

— Il faut que tu téléphones au tribunal. Ça n'arrêtait pas de sonner à la maison. J'ai décroché, ils voulaient te parler ; j'ai dit que tu n'étais pas là et ils veulent que tu prennes contact avec eux.

— Tu as le numéro ?

— Non, je n'en sais rien, je pensais que tu le connaissais, ils ne m'ont rien dit !

— Bon sang, comment faire ? Je vais devoir attendre qu'ils me rappellent alors que c'est à moi des les appeler... Je suis perdu !

— Mais non, attends, tu ne peux pas faire autrement, tu leur diras que tu ne connaissais pas le numéro... C'est un cas de force majeure !

— Parce que si tu crois que c'est une excuse, pour eux...

En fin de matinée, Tensen reçut un télégramme ainsi libellé :

« Votre détresse et votre sincérité ont été prises en compte. Votre gentillesse PERMANENTE avec Mina vous permettra de bénéficier d'un non-lieu. Votre destin est entre vos mains. LE TRIBUNAL. »

Ce fut un soulagement intense. Ainsi, il pouvait être sauvé. « Je vais peut-être avoir un non-lieu »... L'idée le faisait rêver. Il avait immédiatement annoncé la bonne nouvelle à Mina et vécut quelques jours sur un nuage de joie.

V.-

Mais d'aggravantes en remises temporaires d'aggravantes et en réductions provisoires de peine, les appels et les jours se poursuivaient.

Pourquoi Tensen gâcha-t-il gratuitement, par sa propre négligence (ou comme par plaisir), l'occasion que lui tendit le tribunal de sortir de son enfer judiciaire, commettant ainsi la faute confirmatrice, celle qu'il ne pourrait plus ignorer, révélatrice de la faute originelle inconnue, preuve encore de sa culpabilité, s'il en fallait une autre ? Cette énigme fut sans doute le mystère le plus impénétrable de toute l'histoire.

Un vendredi matin, au réveil, Tensen reçut cet étrange message : « Ce soir, vous nous remettrez un rapport en sept exemplaires sur votre comportement. »

— Qu'est-ce que c'était ? demanda Mina.

— Je dois établir un rapport en sept exemplaires sur mon comportement pour ce soir.

— Comment vas-tu faire ? Tu dois le taper à la machine ?

— Oh, ça encore... mais surtout, que vais-je bien pouvoir raconter ? « Mon comportement », qu'est-ce que cela vise, à ton avis ?

Tensen, de toute façon, oublia la chose pendant toute la journée et ne reçut pas d'autre appel. L'histoire lui revint en fin d'après-midi, mais il l'écarta à nouveau de son esprit comme une mouche d'un visage en sueur, pensant confusément : « j'ai bien le temps ». Le téléphone reprit vers sept heures du soir, alors qu'il prenait une tasse de thé dans le jardin avec Mina. « Nous vous rappelons que vous devez nous remettre votre rapport en sept exemplaires ».

— Comment, tu ne l'as pas fait ? Mais que vas-tu devenir ?

Encore une sonnerie. « Le rapport ne doit pas dépasser cinq mots. Il devra être déposé à huit heures trente-et-une, dans la poubelle d'ordures recyclables à couvercle jaune. » Et à nouveau : « Les rapports sont alternativement à décharge et à charge. Le prochain rapport aura lieu dans trois mois, le suivant, dans à peu près cinq ans. »

— Tu sais, je pense que c'est la première occasion que tu as de te défendre... Il ne faut pas la négliger, dit Mina à Tensen qui se trouvait totalement démuné et comptait sur ses doigts...

— Cinq mots... Comment faire ? Ah, j'ai trouvé : « J'ai progressé pendant cette semaine ». Ça va, si je mets ça, tu crois ?

— Cela fait six mots.

— Bon, alors, « J'ai progressé cette semaine ». Voilà, je pense que c'est une bonne défense.

Tensen écrivit la phrase au stylo-bille bleu à mine épaisse sur des quarts de feuille de format A4 qu'il découpa à la main. Les mots figuraient bien au milieu de chaque rectangle, lisiblement. Il était sept heures trente à sa montre. « J'irai les mettre tout à l'heure à la poubelle. »

Toujours cette nonchalance, on eût dit qu'il le faisait exprès, et il y avait certainement une part de vérité là-dedans, un plaisir de kamikaze à refuser la main tendue, la facilité, de mettre un point final à sa tragédie de juriste condamné, l'occasion d'être acquitté ou d'avoir ce fameux non-lieu... Quelle différence, au fait, entre les deux ?

Huit heures trente-deux. « Nous sommes passés. Nous n'avons pas trouvé votre rapport. »

Pour la première fois, le tribunal écouta le condamné : « Je vous demande pardon, je suis désolé, j'y vais tout de suite ! »

« C'est trop tard. Nous nous sommes déplacés pour rien. Désormais, tous les rapports seront à charge. Nous vous indiquerons en temps utile la date du prochain. »

Tensen s'arracha les cheveux et alla jeter ses bouts de papier dans la poubelle jaune, qui était vide. Ils volèrent se coller sur une tache d'huile tout au fond, vestige d'une boîte de sardines recyclée comme allaient l'être aussi les sept exemplaires de l'unique élément du procès en sa faveur.

Le tribunal, pensa amèrement Tensen, serait-il véritablement allé chercher son rapport au fond de cette poubelle ? Qui serait venu ? Qui était le tribunal ? Et si Tensen s'était tenu devant la poubelle jaune à huit heures trente-et-une, qu'en aurait-il vu ?

Il revint mélancoliquement vers les chaises longues du jardin.

— Alors ?

— Personne. Je suis vraiment idiot. Quand je pense que j'attendais cette occasion depuis des jours et je l'ai ignorée...

— Ça, tu l'as dit, c'est incompréhensible... Ecoute, tu ne peux pas continuer comme ça. On ne sait même pas ce que tu as fait ni ce que tu as eu...

— Je n'y comprends rien, moi non plus. Excuse-moi de te poser la question, mais ce n'est quand même pas toi qui as porté plainte contre moi ? Parce qu'ils parlaient de méchanceté envers toi, à un moment...

— Quand même, comment peux-tu croire que j'aie pu faire une chose pareille ! Je sais qu'il y a des problèmes parfois, mais de là à te dénoncer !

Mina reprit :

— Tu veux que je leur parle ? Que j'essaie de plaider en ta faveur ?

— Tu crois que c'est possible ? Je veux bien... Si tu répondais à ma place la prochaine fois ? Encore que... ça risque de raccrocher tout de suite. Tu es la victime, c'est impossible, tu ne peux pas témoigner en ma faveur... Et en plus, je n'ai pas de date pour mon prochain rapport... Bah, comme il sera à charge, de toute façon...

L'action était donc, pour ainsi dire, publique par essence. Si le condamné devait répondre de ses actes, c'était devant le tribunal et lui seul, indépendamment de toute action civile et du dommage causé à la victime. Toute cette histoire de non-lieu avait été une illusion, invention pure, châtiment de l'espoir. Avec le tribunal, il ne pouvait pas y avoir de non-lieu ; au mieux, une peine (mais on ignorait laquelle) qui finirait peut-être, au bout d'un moment, par être entièrement purgée.

VI.-

La lettre arriva aux beaux jours, dans une enveloppe épaisse, frappée de noir, en haut à gauche, du temple de la connaissance et de la couronne de lauriers. L'emblème de l'Université !

Tensen était par extraordinaire chez lui ce matin-là : une histoire de congé à rattraper. Lorsqu'il reçut le pli des mains du facteur, il n'en crut pas ses yeux et passa plusieurs fois le

pouce sur l’emblème, comme s’il le lisait en braille. Ses mains étaient moites. Après tous ses courriers, toutes ses pétitions, arrivait enfin une réponse, *la* réponse ! Il eut envie de remercier la terre entière. Quelle suite l’Université aurait-elle donné à sa proposition ? Avant toute chose, il fallait ouvrir proprement cette enveloppe pour ne pas en déchirer la doublure, et Tensen la posa un instant sur le meuble de l’entrée pour aller chercher le coupe-papier...

Près de la lettre, la sonnerie retentit :

« Le tribunal ne dort jamais. »

FIN

© Olivia Cham, 2010, tous droits réservés